

AUTORISATION DE DECHARGE PARENTALE

Je soussigné(é)

Demeurant (*adresse, code postal et ville*)

Agissant en qualité de :

Père

Mère

autorise mon fils ou ma fille (*nom, prénom, âge*) :

à accéder aux terrains de tennis pour pratiquer son activité, en accès libre et en dehors des heures d'entraînement, sans la surveillance d'un adulte.

En dehors des heures de pratique encadrées, les parents sont considérés comme uniques responsables de :

- La sécurité de leur enfant.
- Le respect, la propreté des locaux, ainsi que le bon usage des biens matériels mis à sa disposition.
- Les éventuelles dégradations constatées après utilisation des cours.

Le représentant légal s'assurera de la bonne réservation du créneau sur la plateforme Tenup avant chaque utilisation des terrains.

L'utilisation des terrains de tennis est uniquement réservée à la pratique sportive. La municipalité se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident, de dégradations et autres nuisances pouvant survenir sur ce créneau non encadré.

Les réservataires s'assureront de l'extinction des lumières une fois le créneau terminé et qu'aucun dispositif ne bloque les fermetures automatiques des portes.

En cas d'incident, le représentant légal est tenu d'informer les dirigeants de l'association Tennis Club Sucéen dans les 24h.

Fait à

Lu et approuvé

Signature